

## Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 25 juin 2013 portant vérification de la conformité du barème proposé par Energie et Services de Seyssel au 1<sup>er</sup> juillet 2013 à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 29 décembre 2010

Participaient à la séance : Philippe de LADOUCKETTE, président, Olivier CHALLAN BELVAL, Hélène GASSIN, Jean-Pierre SOTURA et Michel THIOLLIERE, commissaires.

Conformément au décret n° 2009-1603 du 18 décembre 2009 modifié relatif aux tarifs réglementés de vente de gaz naturel, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a été saisie par Energie et Services de Seyssel (ES Seyssel), le 24 juin 2013, d'une proposition de barème pour ses tarifs réglementés de vente de gaz naturel en distribution publique au 1<sup>er</sup> juillet 2013. Ce barème figure en annexe de la présente délibération.

### 1. Barème proposé par Energie et Services de Seyssel

Par rapport au barème en vigueur, applicable depuis le 1<sup>er</sup> avril 2013, le barème proposé répercute l'évolution des coûts d'approvisionnement d'ES Seyssel depuis cette date, estimée par le fournisseur à - 0,73 c€/kWh en application de la formule en vigueur.

### 2. Observations de la CRE

L'arrêté du 29 décembre 2010 a fixé la formule de calcul de l'évolution du coût d'approvisionnement d'ES Seyssel, qui s'approvisionne au tarif STS de GDF Suez.

La CRE a vérifié que l'application de cette formule entre le 1<sup>er</sup> avril 2013 et le 1<sup>er</sup> juillet 2013 correspond à une baisse de 0,73 c€/kWh.

### 3. Avis de la CRE

La CRE constate que le barème proposé par ES Seyssel est conforme à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 29 décembre 2010.

La présente délibération sera publiée au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 25 juin 2013

Pour la Commission de régulation de l'énergie,  
Le président,

Philippe de LADOUCKETTE

**ANNEXE**  
**Tarifs de vente du gaz naturel d'Energie et Services de Seyssel**  
**applicables au 1<sup>er</sup> juillet 2013 (hors TVA et hors CTA)**

TARIFS	PRIX
Tarif Base Abonnement mensuel en € Prix du kWh en c€	3,44 6,389
Tarif B0 Abonnement mensuel en € Prix du kWh en c€	3,44 6,389
Tarif B1 Abonnement mensuel en € Prix du kWh en c€	13,28 4,838
Tarif B2i Abonnement mensuel en € Prix du kWh en c€	13,28 4,708
Tarif B2s Abonnement mensuel en € Prix du kWh d'hiver en c€ Prix du kWh d'été en c€	75,65 4,692 3,229